Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION CENTRE – VAL DE LOIRE

Direction régionale
des affaires culturelles
du Centre – Val de Loire

Unité départementale de
l'architecture et du
patrimoine d'Eure-et-Loir

AFFAIRE SUIVIE PAR : CAROLINE DOLACINSKI
TÉLÉPHONE. 02.37.36.45.85
COURRIEL : CAROLINE.DOLACINSKI@culture.gouv.fr
RÉFÉRENCE : CD/SP/U/N°

Adjoint au Chef de l'Unité départementale
de l'architecture et du patrimoine d'Eure-et-Loir

à

DREAL Centre Val de Loire
à l'attention de M. Vladimir SERAFINOWICZ
5 avenue Buffon
CS96407

45064 ORLEANS Cédex 2

CHARTRES, LE 20 DÉCEMBRE 2018

Objet : Parc Eolien Bois des Fontaines / Louville la Chenard

Vous m'avez transmis pour avis le dossier cité en objet.

Le projet de « Parc éolien Bois des Fontaines » constitue une extension de deux parcs en demande de renouvellement (La remise de Réclainville et Des Evits et Josaphats) sur la commune de Louville-la-Chenard, avec des gabarits élevés, qui amplifierait les effets de domination du paysage par ces deux premières infrastructures et impacterait davantage le patrimoine protégé et le paysage environnant. L'ensemble des parcs éoliens déjà présents sur la commune représente un désordre paysager, son remaniement, extension et surélévation n'est pas souhaitable si ces travaux ne permettent pas un meilleur respect du paysage et du cadre de vie des habitants. Les nouveaux mats projetés ne s'insèrent pas dans un plan de composition quelconque.

Les trois demandes actuellement déposées induiront des travaux sur 7 + 6 + 6 soit 19 mats et les cheminements induits sur le secteur. Un tel chantier pourrait compromettre de manière étendue les pratiques agricoles et la qualité de vie des habitants.

L'installation de mats de grande hauteur est toujours très impactante dans un paysage ouvert et plan tel que la Beauce. Ce paysage agricole est vulnérable par la grande visibilité que la géographie lui offre, différents enjeux en découlent, tel que la valorisation du patrimoine local et vernaculaire par l'itinérance entre les sites ou encore le rétablissement de la végétation des berges des cours d'eau. Les nouvelles infrastructures doivent mieux communiquer avec le socle et avec les aménagements pratiqués par les habitants (vallées, cours d'eau, villages environnants, cheminements…). L'utilisation systématique d'un parc éolien « en vrac » en page de garde de chaque document du projet affiche un manque de sensibilité patrimoniale. C'est une erreur d'illustrer ce paysage par une composition « route – champ agricole – éoliens ».

Je vous transmets donc un avis défavorable pour ce projet.

Il est également rappelé que cette réponse n'inclut pas l'analyse du Service Régional de l'Archéologie.

Architecte des Bâtiments de France
Adjoint au Chef de l'Unité départementale
de l'architecture et du patrimoine d'Eure-et-Loir

Caroline DOLACINSKI